

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 11

Proposition d'amendement au protocole:

Déposée par Madame ou Monsieur : M. Louis Michel, M. Karel de Gucht, M. Elio di Rupo, Mme Anne Van Lancker, membres de la Convention et M. Pierre Chevalier et Mme Marie Nagy, membres suppléants de la Convention

Qualité : - Membre - Suppléant

Supprimer le paragraphe 3 et l'insérer dans un article 12 bis

Explication éventuelle :

Le paragraphe 3 est repris de l'article 64 § 2 TCE. Comme le dit le commentaire du Praesidium, les mesures temporaires qui peuvent être adoptées ne sont toutefois pas limitées au droit d'asile. Elles peuvent aussi s'appliquer en matière d'immigration au termes de l'article 64 § 2 actuel. Un article général couvrant les deux domaines est dès lors préférable.